

COMMUNIQUE – branche des prestataires de services

PSE CHEZ WW : WEIGHT WATCHERS DEGRAISSE !

Depuis le début de la crise sanitaire et de son 1^{er} confinement, l'organisation de travail des coachs Weight Watchers est passée d'ateliers physique à des ateliers en visioconférence. De leur côté, leurs assistantes sont toujours en chômage partiel à 100%.

C'est dans ce cadre que la direction centrale américaine, a décidé selon ces mots de « réduire l'empreinte géographique » dans l'ensemble des pays où elle se trouve. Cette réduction passe par le développement d'ateliers en visioconférence. Ainsi, elle prévoit en France, un PSE qui va entraîner la réduction de 60% des ateliers en physique. Cette suppression au profit de la visioconférence ne convient pas aux animateurs Weight Watchers. Et pour cause, elle débouche sur une réduction de coût tant au niveau des effectifs, qu'au niveau des salaires.



« 3 minutes »

C'est le temps qu'il a fallu à Weight Watchers pour licencier son personnel aux Etats-Unis via une visioconférence ZOOM. Ces 3 minutes, auraient très certainement été le temps qu'il aurait aussi fallu en France si nous n'avions pas des lois et délégués syndicaux pour protéger les salariés.

Utilisation de tous les moyens mis à disposition des délégués syndicaux

Depuis le début, les organisations syndicales usent de tous les moyens possibles pour limiter les dégâts de ce PSE, dont FO juge les mesures d'accompagnement inadéquates à la vue des moyens financiers dont dispose le groupe. Nathalie ZENNEVORT, déléguée syndicale FO a gagné sur des points :

- Prime supra légale ;
- Congé de reclassement ;
- Maintien de la mutuelle pour les salariés qui ne seront pas indemnisés par Pôle Emploi ;
- Demande d'injonction à la DIRECCTE concernant la modification du contrat de travail des coachs.

Cette intervention de la DIRECCTE, qui oblige la direction à reconnaître que les coachs auront un changement de contrat de travail, est un sacré contrecoup ! Elle permet à celles qui verront leur contrat modifié, de pouvoir si elles le souhaitent, faire partie du PSE. Alors que la direction espérait des départs volontaires.

Un PSE qui touche tous les niveaux de la hiérarchie

Le PSE qu'entame Weight Watchers ne vise pas seulement les salariés de terrain. Des salariés du siège sont aussi impactés, notamment ceux dont le travail est en relation directe avec les coachs. D'ailleurs, le fait de

laisser sa propre directrice des opérations participer à l'élaboration de ce PSE, sans savoir qu'elle en fait partie montre le peu d'intérêt que porte WW envers ces salariés.

La bataille est à celui qui pourra partir !

La situation est telle, que WW fait face à une problématique inédite. Là où des licenciements sont à prévoir, il y a plus de candidats volontaires au départ que souhaitant rester. Ainsi, des salariés du groupe qui n'étaient pas concernés par le PSE prévu à la base, ont réclamé d'être inclus. C'est dire le niveau de motivation des salariés à rester dans l'entreprise. Surtout, cela prouve que les salariés qui partent ne sont pas les poids morts de l'entreprise !

FO s'engage jusqu'au bout !

S'opposer à la réorganisation, c'est prendre le risque de voir WW supprimer définitivement les réunions en France. La direction française n'a pas cette volonté, et est devenue le pantin des Américains. Tel un bon soldat, craignant à son tour de perdre sa place. A contrario, **FO** privilégie et travaille sur un départ digne. Tout en restant vigilante quant à la nouvelle organisation. Des négociations sont d'ores et déjà prévues pour 2021 afin d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des salariés qui resteront.

Paris, le 10 décembre 2020

Contacts :

Nicolas FAINTRENIE, Secrétaire de la Section fédérale des services – services@fecfo.fr

Johnny FRANCHOIS, Branche des prestataires de services – 06.31.86.80.41 – j.franchois@foprestataires.fr

Nathalie ZENNEVORT, Déléguée syndicale FO chez Weight Watchers – nathalie.zennevort@orange.fr